

Sommaire :

- Matinée sensibilisation aux déchets
- Inauguration du nouveau refuge
- GRANEC
- Emondage des haies et élagage des arbres
- Nouvel employé communal
- Réponses au concours de décembre
- Connaissance 3
- Statistique de la population
- Taxe d'épuration
- Agenda

MOT DU SYNDIC

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Il existe certains rituels saisonniers, voire communaux, et celui « d'écrire le Mot du Syndic » en est un !

C'est donc avec joie que je vous adresse ces quelques mots :

Le printemps est déjà bien installé et, entre deux belles journées, permettez-moi de souhaiter qu'il vous apporte l'énergie et l'enthousiasme nécessaires pour le vivre pleinement.

A vous toutes et tous, je souhaite un magnifique printemps.

QUELQUES CITATIONS DE PRINTEMPS :

- S'il n'y avait pas d'hiver, le printemps ne serait pas si agréable : si nous ne goûtions pas à l'adversité, la réussite ne serait pas tant appréciée. (*Annette Bradstreet*)
- Un mot aimable est comme un jour de printemps. (*Proverbe russe*)
- L'automne est une mutation, l'hiver une lutte, le printemps un épanouissement. (*Anonyme*)
- On ne fait pas le printemps avec des certitudes, mais on prie sa venue chaque hiver durant. (*Serge Zeller*)
- Qui ne sème pas au printemps ne récolte rien en automne. (*Proverbe danois*)
- Le printemps s'annonce toujours rempli de promesses...sans jamais nous mentir, sans jamais défaillir. (*Michel Bouthot*)

Claude Dutoit, Syndic

JOURNÉE POUR LES HABITANTS D'ÉCLÉPENS

La Municipalité a le plaisir d'inviter les habitants d'Eclépens à une journée conviviale

le samedi 18 mai 2019

Cette journée se déroulera selon le programme suivant :

- de 09h00 à 11h00 :
- **A la Déchetterie** : matinée d'information et de sensibilisation au tri des déchets.



JEUX DIDACTIQUES POUR
ENFANTS ET ADULTES



avec la collaboration et la participation de

COSEDEC et de VALORSA


- dès 11h00 et jusqu'à 15h00 :
- **Au Refuge communal** : Inauguration du nouveau refuge communal reconstruit après l'incendie de mars 2018

APÉRITIF OFFERT
SUR PLACE



GRANEC

La GRANEC a procédé au traditionnel « Coup de balai » de la commune le mercredi 3 avril 2019.

Cela fait plusieurs numéros que nous vous parlons de ce groupe, mais la GRANEC, de quoi s'agit-il ? (voir encadré). 



Nombre d'entre vous ignorent la signification de cette abréviation. Il s'agit du Groupement des Anciens d'Eclépens qui fête son 20ème anniversaire cette année.

Apolitique et sans but lucratif, GRANEC a été créé dans le but de réunir les retraités ou préretraités habitant le village dans l'espoir de créer des liens d'amitié.

Mis à part deux sorties par année, en principe des visites d'une entreprise, nous nous réunissons au printemps pour une activité bénévole en faveur de la commune (plantation de sapins, de vigne, nettoyage de forêt, coupe et transport de bois pour le refuge, etc.).

Alors, Messieurs si vous êtes intéressés, faites part de votre souhait de nous rejoindre. La cinquantaine de membres actifs et à même de vous renseigner.

Inscription auprès de Roger Martignier, Rapille-Dessus 1, 1312 Eclépens (Tél. 021 866 63)

ÉMONDAGE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.



Emondage des haies

- a) à la limite de propriété ;
- b) à une hauteur maximale de 1m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas.

Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées : à 5m de hauteur et à 1m à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs : à 2.50m de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

En cas d'élimination de gros volumes de déchets verts, vous êtes priés de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud, municipal (079.254.07.83).

Lutte contre le bruit : En vertu du Règlement de police, nous vous rappelons que les travaux bruyants, tels que taille-haie, tondeuse, etc..., **sont interdits le dimanche et les jours fériés, ainsi qu'avant 7h et après 22h en semaine.**

PORTRAIT D'ALAIN BERSIER

Alain Bersier, 43 ans, de la Vallée de Joux, nouveau responsable de la voirie, a pris ses fonctions au 1er février 2019.

Vous pouvez contacter les employés communaux

- par tél. : 079 219 32 09
- par mail : voirie@eclepens.ch

du lundi au jeudi de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
le vendredi de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30



RÉPONSES AU GRAND CONCOURS



Vous avez été nombreux à participer au grand concours de l'Eclépanais N° 17 du mois de décembre et nous vous en remercions.

Nous félicitons les trois heureux gagnants qui remportent un magnum de vin de la commune : Jean-Pierre Rochat, Emmanuelle Giuliacci et Alfred Cholly, dont nous nous permettons de citer ses réponses en le remerciant pour l'exactitude de celles-ci.

Il fallait trouver :

1. Pas de Chauvet – Charmante petite fontaine voisine de l'emplacement d'un réservoir construit en 1974 et détruit en 2013.
2. Bâtiment communal – Seuil armorié à l'entrée du bureau communal.
3. Borbotan – Abri-refuge sur l'itinéraire du tourisme pédestre Eclépens-Gare – La Sarraz via le Mormont.
4. Pevray – La Roche Noé – Vue sur la plaine de l'Orbe.
5. Rapille-Dessous – « Cosy corner » de la place de jeux de l'Abri PC.
6. Rapille – Cinq Sols – Portail d'entrée du principal domaine viticole communal.
7. Tillerie – Lieu d'étape sous l'« arbre à bouchons » près du sequoia de M. Daïna.
8. La Graveyre – Sculpture intitulée « Rencontre » de E. Krähenbühl aux abords du bâtiment polyvalent de 1986.
9. Parking du Collège – Élément constitutif du cadran solaire souvenir du 1200^{ème} anniversaire d'Eclépens.
10. Rue du Village – Fontaine adossée à la ferme du Château d'En-bas.
11. Eclépens-Gare – Via la Longeraie : Entrée sud du Canal d'Enteroches en limite de Sur Chaux et des Trésits.
12. Rapille-Dessus – Plaquette gravée de la clôture de la « petite vigne » rappelant la collaboration de la GRANEC à sa plantation en 2007.

CONNAISSANCE 3



Connaissance 3 est une fondation régie par des bénévoles qui organise des activités destinées aux seniors, telles que conférences, cours, séminaires et visites culturelles, dans onze régions du canton.

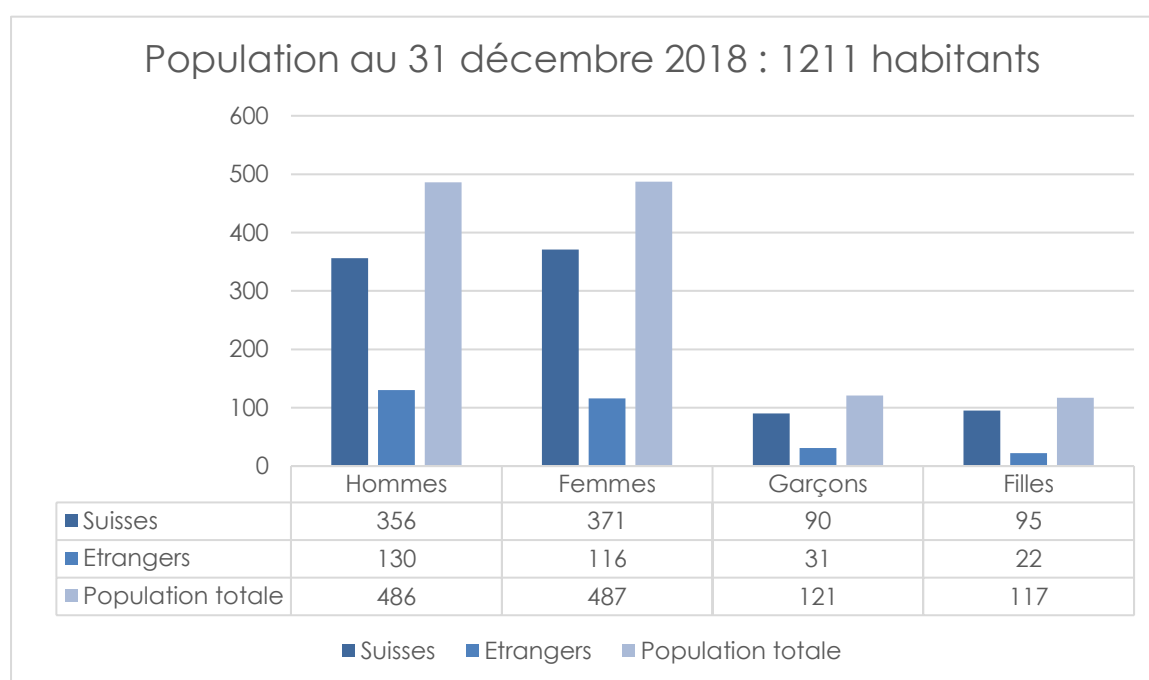
Ses missions principales sont :

- Permettre aux seniors de rester des citoyens actifs, engagés et conscients des nouveaux enjeux de la société.
- Proposer des activités permettant aux participantes et participants de maintenir à flot leurs connaissances, de développer leur goût du savoir et d'exercer un esprit critique dans un monde en constante transition.
- Œuvrer avec les seniors pour préserver leur autonomie ainsi que leur dignité et lutter contre leur stigmatisation.
- Promouvoir la qualité de vie et la santé, en freinant le déclin des capacités fonctionnelles et cognitives par des activités stimulantes et conviviales.
- Entretenir des relations suivies avec l'UNIL, l'EPFL, les HES et, plus largement, avec les milieux de la formation, de la culture ainsi que les collectivités publiques.
- Travailler en partenariat avec les associations et les organismes actifs auprès des seniors ainsi qu'avec les réseaux culturels.

Le tarif des activités se monte à Fr. 15.- l'entrée. Une carte d'adhérent au prix de Fr. 50.- permet d'obtenir des entrées aux conférences à Fr. 10.- au lieu de Fr. 15.-.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le responsable de la région Pied-du-Jura, M. Rémy Pingoud, En Etraz 5, 1313 Ferreyres – tél. 079 822 30 74 – rpingoud@yahoo.fr.

STATISTIQUE DE LA POPULATION



TAXE D'ÉPURATION

Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Au vu des nombreuses questions suscitées par les factures d'épuration envoyées aux propriétaires, la Municipalité vous précise que ces taxes sont perçues conformément au Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (à disposition sur le site communal www.eclepens.ch):

Pour les taxes annuelles d'entretien des collecteurs EU et EC :

1. Pour les Eaux claires (EC), la taxe d'entretien est calculée sur les m² de surface construite multipliée par un coefficient fixe de 1.5 (maximum fixé à CHF 0.40 par m²). Les surfaces construites sont calculées sur la base des données du Registre foncier.
2. Pour les Eaux usées (EU), cette taxe est basée sur les m³ d'eau consommée. Le montant maximum est fixé à CHF 2.00 par m³ d'eau consommée selon le relevé officiel du compteur.
3. La taxe annuelle d'épuration à la STEP est calculée selon les m³ d'eau consommée selon le relevé officiel du compteur (identique au volume facturé par l'AIEM). Le montant maximum fixé est de CHF 3.00 par m³.

Ces taxes sont calculées selon les frais effectifs liés aux charges d'exploitation et dépendent des travaux d'entretien effectués pendant l'année.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser dans les canalisations (WC, lavabos, éviers, etc.) des déchets ménagers et de cuisine, des huiles et des graisses, des litières d'animaux domestiques, des couches, etc. Ces déchets fréquemment retrouvés au niveau de la STEP génèrent des frais de réparation importants, ce qui augmente les charges d'exploitation.

AGENDA :

- Samedi 13 avril 2019 : Concert de l'Echo du Mauremont – Grande salle
- Dimanche 21 avril 2019 : Culte à 10h à Eclépens
- Dimanche 28 avril 2019 : Culte à 10h à Eclépens
- Vendredi 3 mai 2019 : Tour de Jeunesse – Bâtiment polyvalent
- Samedi 4 mai 2019 : Tournoi de pétanque de la Jeunesse – Bâtiment polyvalent
- Dimanche 12 mai 2019 : Culte à 10h à Eclépens
- Dimanche 19 mai 2019 : Votation fédérale
- Mercredi 22 mai 2019 : Conseil communal
- Dimanche 26 mai 2019 : Culte à 10h à Eclépens

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de
Belles Fêtes de Pâques

